

Paris, le 16 août 2022

Madame le Maire,
Annie GONTHIER
EN MAIRIE
1 rue de la Mairie
78490 GALLUIS

Objet : Modification n°2 du PLU de GALLUIS
Avis de la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France

N/ Réf. : 2022_ST_238_DH_ES

Madame le Maire,

Vous m'avez transmis, pour avis, le projet de modification n°2 du plan local d'urbanisme de GALLUIS.

Ce courrier a été reçu le 28 juillet dernier.

Les objectifs de cette modification sont :

- Sur le plan de zonage :
 - Mettre à jour ponctuellement le fond de plan du cadastre, support du plan de zonage et le tracé du Lieutel ;
 - Corriger une erreur matérielle d'implantation d'une maison sur le cadastre située rue des bois ;
 - Corriger une erreur matérielle qui classait un jardin en zone AUa alors que la maison de la propriété est classée en zone UHa ;
 - Corriger une erreur d'implantation d'une maison rue de Tuilerie et ainsi étendre légèrement la limite de la zone UHa afin de respecter le classement initial (depuis le POS) de la maison ;
 - Modifier le classement de la zone AUa en zone 2AU ;
- Sur le règlement :
 - Modifier les règles de stationnement (Article 12) pour les constructions à usage d'habitation dans les UA et UH ;
 - Modifier l'article 7 et notamment l'implantation des constructions en limite de fond de la zone UH ;
 - Compléter les prescriptions de l'aspect extérieur des constructions pour l'habitat ;
 - Compléter les prescriptions règlementaires des zones UI et AUI notamment les articles 1, 7, 8, 10 et 11 ;
 - Mieux encadrer la pose d'antennes de télécommunication et l'installation de capteurs solaires.

En l'absence d'impact négatif sur l'activité agricole, ce projet de modification ne suscite pas de remarque particulière de la part de notre Compagnie.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame le Maire, mes salutations distinguées.

Le Président,

Bien cordialement


